

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE OUVERTE LE 28 AVRIL 1959

Annexe au procès-verbal de la séance du 9 juin 1959.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures propres à réduire l'écart entre les prix des fruits et légumes à la production et ceux à la consommation.

PRÉSENTÉE

Par Mmes Renée DERVAUX, Jeannette VERMEERSCH,
MM. Léon DAVID, Louis NAMY, Waldeck L'HUILLIER,
Georges MARRANE et les membres du Groupe communiste (1) et apparenté (2)

Sénateurs.

(Renvoyée à la Commission des Affaires économiques et du Plan.)

(1) Ce groupe est composé de : MM. Jean Bardol, Georges Cogniot, Léon David, Mme Renée Dervaux, MM. Jacques Duclos, Adolphe Dutoit, Roger Garaudy, Raymond Guyot, Waldeck L'Huillier, Georges Marrane, Louis Namy, Camille Vallin, Mme Jeannette Vermeersch.

(2) Apparenté : M. le Général Ernest Petit.

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs,

En ce printemps 1959, la récolte des fruits et légumes est vraiment exceptionnelle. Dans le Midi les cerisiers ploient sous le poids de leurs fruits ; les petits pois, les salades se cueillent à la tonne et l'on était en droit d'espérer que les mères de famille pourraient enfin améliorer et varier leurs menus et aussi, ce qui n'est pas toujours possible, gâter leurs enfants.

Or, malgré cette abondance, les prix des fruits et légumes restent toujours très élevés alors que dans certaines régions les salades (qui valent pourtant 30 et 40 francs pièce) sont labourées sur place avant même d'avoir été coupées.

Pourquoi les prix à la vente sont-ils si élevés ? Pendant la dernière semaine de mai les cours de la cerise étaient tombés, au producteur, à 20 francs et moins le kilo, alors qu'elles se vendaient entre 150 et 330 francs. Pour la salade, par exemple, le bilan se traduit ainsi : un poids beaucoup plus important de marchandises vendues, de qualité supérieure à celle de l'an passé, mais une vente qui représente à peine le tiers de celle de l'année précédente. Ce n'est donc pas le prix payé à la production qui fait la marchandise chère sur les marchés parisiens. Mais il faut compter avec les intermédiaires. Entre le producteur et la ménagère, il y en a cinq : l'expéditeur, le transporteur, les commissionnaires et mandataires, les grossistes et le détaillant ; encore faut-il ajouter les courtiers, approvisionneurs, semi-intermédiaires de toutes sortes qui entourent les gros intermédiaires et qui, tous, prennent leur marge bénéficiaire. Ces différentes transactions font que la cerise, par exemple, enlevée pour rien dans le Midi, vaudrait encore 60 à 70 francs, voire 80 francs le kilo sur les marchés parisiens.

Aux opérations fructueuses de ces intermédiaires s'ajoutent celles, spéculatives, des grosses firmes « commissionnées » des Halles qui détiennent un monopole de fait sur les prix. Il leur suffit de provoquer quelques gros arrivages pour faire baisser les cours et permettre aux grosses firmes de stocker dans leurs chambres

froides les marchandises qu'ils ressortiront quand, les arrivages diminuant, les prix remonteront. Ces derniers peuvent varier de plus de 100 francs d'une semaine à l'autre sans autre raison qu'une opération spéculative. La ménagère en fera les frais et le petit paysan, qui a vendu sa récolte à un prix parfois dérisoire, n'en tire bien entendu aucun profit, contrairement à ce que l'on pense trop souvent dans le public.

De ce bref exposé, il ressort donc que l'abondance accable le petit paysan sans aucun profit pour la famille ouvrière des villes.

Il serait possible de remédier à cet état de choses en prenant en premier lieu des mesures contre les opérations spéculatives des grosses sociétés et en limitant le nombre et les marges bénéficiaires des intermédiaires.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter la proposition de résolution suivante :

PROPOSITION DE RESOLUTION

Le Sénat invite le Gouvernement à prendre toutes mesures propres à réduire l'écart entre les prix des fruits et légumes à la production et ceux à la consommation.